



## Compte-rendu n°50

### Conseil de Communauté du 29 mars 2010 à 18 heures

**Nombre de délégués** : - En exercice : 38 - Présents : 34 - Votants : 38

**Etaient présents** : Ms André LESTRADE, Ernest MAURY, Guy COUGNOUX, Nicolas GUILLORIT, Georges FAUREL, Gérard GARRIGOU, Alain DELVERT, René JARDEL, Charles DELPY, Thierry LAVERDET, Fabien LESAGE, Gilles LIEBUS, Jean-Luc BALADRE, Philippe MOURAUD, Lucien DELPEYROUX, Régis VILLEPONTOUX, Michel MIRAS, Pascal JALLET, Luc DELNAUD, Gérard BLANC, Daniel QUEVA, Jean-Claude LAVAL, Jean-Claude LEYMERIGIE, Christian TERRIEUX, Bernard HUTIN, François THOMAS, Denis JOUEN, Ahmed MESKITI, Rabie JAOUAD.

Mmes Martine BUFFAROT, Magali SOURNAC, Nathalie SOULIE CLEDEL, Fabienne KOWALIK, Danielle HUETE.

**Pouvoirs** : M. Serge DOUMERC à M. Gérard GARRIGOU  
M. Olivier HYVERT à M. Daniel QUEVA  
Mme Corinne HAYAT à M. Jean-Claude LAVAL  
M. Erick CAMPOT à M. Gilles LIEBUS

**Invité** : M. Jean DELTORT, percepteur

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du conseil de communauté du 12 février 2010
  - **Examen et vote du budget primitif 2010**  
(Budget Principal – Budget Annexe Zone d'Activités – Budget S.P.A.N.C)
    - **Signature de convention avec** :
      - ★ L'A.D.D.A. et l'Ecole de danse de Souillac
    - ★ Le S.P.A.N.C du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy
      - **Affaires financières** :
        - ★ Contrat pour ouverture de Trésorerie pour investissements 2010
        - ★ Avenant pour travaux du CD 15 et reconstruction déchetterie.
  - ★ Marché de maîtrise d'œuvre pour voiries urbaines, bâtiment basse consommation et la maison médicale.
    - ★ Fixation de la participation des communes hors territoire pour la petite enfance.
      - **Affaires économiques** :
        - ★ Mise en œuvre d'une procédure de Z.A.C (Zone d'Aménagement Concerté) pour le secteur du Pont d'Aillan à Souillac.
    - ★ Délibération de la Communauté de Communes pour un réexamen de l'application du P.P.R.I. sur Souillac.
      - **Questions diverses** :
        - ★ Désignation de deux délégués communautaires pour participer au schéma culturel du Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise
          - ★ Décision du Président
          - ★ Travaux des commissions

M. le Président remercie de leur présence les membres du conseil et propose M. LESAGE comme secrétaire de séance. Celui-ci est élu à l'unanimité sauf une abstention, la sienne.

## Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu du 12/02/2010

Le procès verbal du 12 février est approuvé à l'unanimité des présents.  
A 18h 10 et 18h 15 arrivée respectivement en séance de Ms. JOUEN et GUILLORIT.

## Point 2 de l'ordre du jour : Examen et vote des budgets primitifs 2010

M. le Président cède la parole à M. DELTORT, trésorier de la collectivité pour la présentation des différents budgets primitifs.

- Budget principal (cf document en pièce jointe)

Des délégués constatent une différence entre le document reçu et celui présenté. M. le Trésorier indique que la légère diminution des dépenses imprévues par rapport au document adressé aux élus provient de la prise en compte des bases du foncier notifiées pour la TOM de 2010.

M. HUTIN souhaite avoir le détail des articles 6554 (contributions aux organismes) et 6574 (subventions aux associations) qui augmentent fortement. Le document de synthèse suivant est présenté aux élus.

### Evolution des contributions et subventions

		2008	2009	2010
6554	SYMAGE <sup>2</sup>	29 403,00 €	31 283,00 €	34 959,60 €
	SYDED	9 400,05 €	9 429,59 €	9 429,59 €
	ADVD	34 086,10 €	32 658,50 €	37 207,90 €
	Dette SIVOM (Le Roc)	8 202,44 €	6 683,87 €	5 787,41 €
	Syndicat mixte du Haut-Quercy	23 750,00 €	26 500,00 €	34 000,00 €
	Centre de gestion (accès internet)	180,00 €	180,00 €	180,00 €
	Syndicat touristique			11 965,50 €
	<b>Sous-total</b>	<b>105 021,59 €</b>	<b>106 734,96 €</b>	<b>133 530,00 €</b>
6574	Office de Tourisme	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
	Crèche			180 000,00 €
	Ecole de Musique	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	Taxe de séjour	27 500,00 €	50 000,00 €	20 992,99 €
	ADIL	763,00 €	763,00 €	800,00 €
	Amicale des sapeurs pompiers	1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €
	Ecole des jeunes sapeurs	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Ecole de danse			2 600,00 €
	Association des Maires de France	475,00 €	485,00 €	
	<b>Sous-total</b>	<b>145 888,00 €</b>	<b>168 398,00 €</b>	<b>321 542,99 €</b>
	<b>Total</b>	<b>250 909,59 €</b>	<b>275 132,96 €</b>	<b>455 072,99 €</b>

M. le Président fait état des différents changements, à savoir :  
Le SYMAGE<sup>2</sup> (+ 3.676,60 € soit 10 centimes de plus par habitant DGF et l'arrivée de Rocamadour), l'ADVD (+ 4.549,40 €), dette SIVOM de Le Roc (- 896,46 €), syndicat mixte du Haut-Quercy (+ 7.500 €) et les crèches (180.000€) après la prise de compétence.

Mme KOWALIK s'étonne de la diminution de la cotisation A.D.V.D. (37.207,90 € contre 41.757,30 € annoncés en commission des finances). M. le Président indique que l'A.D.V.D. avait évoqué dans sa proposition de budget de prendre en compte pour le calcul de sa cotisation la population D.G.F. (municipale auparavant). Afin de ne pas pénaliser les collectivités membres, le bureau de l'A.D.V.D. a souhaité que ce changement soit lissé sur deux ans d'où cette baisse.

M. le Trésorier indique que l'article 758 correspond au versement du solde de l'indemnité de l'assurance concernant le sinistre de la déchetterie.

Concernant les investissements, M. le Président présente à l'assemblée un tableau récapitulatif (document en pièce jointe) soulignant que seules les recettes notifiées officiellement y sont indiquées. Ainsi, la D.G.E que nous venons d'obtenir pour la rénovation de la maison communautaire n'apparaît pas.

Il fait remarquer également qu'une partie des programmes budgétés ne verra pas le jour cette année (parcours pêche ...). Concernant ce dernier, des études complémentaires ayant été demandées (biotope et autres) ralentissant le projet, le Président confirme que comme il s'y était engagé dès l'origine, si les subventions n'atteignaient pas 80% il ne serait pas réalisé.

M. le trésorier conseille d'autofinancer les travaux de voirie.

Avant de passer au vote du budget, M. le Président propose une augmentation du taux de la taxe sur les ordures ménagères de 5 % ce qui donnerait un taux de 9,75 % afin d'équilibrer le budget du service de collecte. Il précise que cette augmentation est nécessaire compte tenu des nouveaux tarifs appliqués par le SYDED (participation déchetterie 1 € de plus par habitant, le traitement des ordures ménagères passe de 91 € H.T. la tonne à 113 € H.T. la tonne).

Le budget est approuvé à la majorité (1 abstention, M. JOUEN).

- Budget annexe S.P.A.N.C. (cf document en pièce jointe)

M. le Président indique que ce budget risque d'être déficitaire les deux années qui viennent en raison du congé maternité de notre technicienne (arrêt des contrôles en fin d'année 2009 à cause de son état de santé, reprise prévue au mois d'août 2010, diminution des versements des aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne en fonction du nombre de contrôles effectués) mais devrait s'équilibrer sur le cycle.

M. le trésorier précise que la somme de 1 975,99 € correspond à la valeur résiduelle du matériel perdu dans l'incendie de la déchetterie (opération d'ordre sortie de l'actif).

Le budget est approuvé à l'unanimité.

- Budget annexe zone d'activités (cf document en pièce jointe)

Le budget est approuvé à l'unanimité.

### Point 3 de l'ordre du jour : Signature de conventions

- Avec l'A.D.D.A. (Association Départementale pour le Développement des Arts) et l'Ecole de danses de Souillac

M. le Président propose de passer une convention, avec l'A.D.D.A. et l'école de danses du pays de Souillac pour l'opération menée sur notre territoire (stages, interventions dans le milieu scolaire, organisation d'un spectacle « Miniature »). Il indique qu'une réunion a eu lieu entre des conseillers communautaires de Souillac (M. LAVAL, Mme HAYAT), l'animatrice et la Présidente de l'association au sujet du financement de cette opération.

M. le Président considère cette signature nécessaire pour les jeunes et demandera que l'école de danses de Souillac soit soutenue.

Mme KOWALIK interroge M. LESTRADE sur le financement de l'ADDA, « service culturel » du Conseil Général (question déjà posée lors de la dernière séance plénière). M. LESTRADE interviendra sur ce sujet lors du prochain conseil.

M. TERRIEUX estime qu'il aurait été préférable de présenter cette convention avant le vote du budget primitif compte tenu de son incidence financière.

M. HUTIN et Mme SOULIE-CLEDEL demandent s'il s'agit d'une prise de compétence comme le précise l'article 3 de la convention : « La Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour qui vient de se doter de la compétence « soutien à l'école de danse »... ». M. HUTIN demande un vote si le texte restait en l'état. M. LIEBUS rappelle une fois de plus qu'il s'agit d'un soutien financier à l'association et propose de modifier la rédaction de l'article à savoir : La Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour, au titre du soutien financier à l'école de danses de Souillac versera annuellement une subvention de fonctionnement à l'association. Une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour 2010 qui sera affectée obligatoirement à l'opération ci-dessus présentée et contrôlée par l'ADDA.

M. VILLEPONTOUX souhaite que l'année 2010 soit précisée dans la convention. M. le Président fait remarquer qu'après la date du 31 décembre ce texte sera caduque.

Mme KOWALIK indique que la compagnie « Stéphanie Aubin » se fait rémunérer à hauteur de 182 € par l'école de danses pour chacune de ses interventions. M. LIEBUS indique qu'une réunion va être organisée avec M. BARGUES, Conseiller Général en charge des affaires culturelles et les différents intervenants pour faire le point sur ce sujet.

La convention est approuvée à la majorité (8 abstentions, Mmes SOULIE-CLEDEL, HUETE, KOWALIK. Ms HUTIN, THOMAS, TERRIEUX, JOUEN, MIRAS)

- Avec le S.P.A.N.C du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Afin d'assurer le contrôle des installations neuves d'assainissement durant le congé maternité de notre technicienne, M. le Président propose de passer une convention avec le service S.P.A.N.C. du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour assurer cette prestation. Accord de l'assemblée à l'unanimité.

- Avec l'Agence de Développement Touristique, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, l'ADVD et les communes impliquées

M. le Président propose de passer une convention avec l'Agence de Développement Touristique, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, l'ADVD et les communes impliquées pour le maintien de la qualité des itinéraires de randonnées non motorisées et leur promotion touristique.

Accord de l'assemblée à la majorité (1 abstention, Mme SOURNAC).

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Affaires financières**

- Contrat pour ouverture de ligne de trésorerie pour investissements 2010

M. le Président cède la parole à M. MAZET, Directeur Général des Services pour la présentation des différentes propositions bancaires reçues (document en pièce jointe). M. MAZET attire l'attention des membres de l'assemblée en particulier sur deux lignes principales du tableau :

- o La marge sur ouverture de trésorerie (ligne qui correspond aux frais engendrés sur la somme utilisée avant consolidation par emprunt),
- o Le taux fixe de l'emprunt (financement traditionnel des collectivités) qui permet une première comparaison rapide des offres.

M. le Président intervient et rappelle que cette consultation répond à des besoins importants de trésorerie dans le premier semestre (aménagement du quartier de Blazy/Timbergues, reconstruction de la déchetterie, acquisition de la balayeuse,...). Il indique également que l'amortissement de la balayeuse est fixé à 7 ans ce qui devra correspondre à la durée de l'emprunt et souligne l'offre intéressante de la Caisse d'Epargne avec un taux fixe de 2,54 % sur cette période.

Après un comparatif des différentes offres, l'assemblée décide à l'unanimité de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, plus favorable sur ces deux critères.

- Avenant pour les travaux du CD 15

M. le Président propose à l'assemblée de passer un avenant avec l'entreprise Marcouly pour des travaux supplémentaires (14.048 € H.T. y compris le constat d'huissier) concernant le chantier du CD15. M. LAVERDET, Président de la commission voirie, prend la parole et indique que ces travaux consistent en :

- Un renforcement des passerelles pour piétons (le long du canal et au droit de la propriété Bergerol),
- A la pose de bandes structurantes afin de maintenir l'eau de ruissellement du trottoir vers la voirie,
- A la pose de bordures teintées.

M. JOUEN souhaite connaître la date prévue de fin du chantier. M. LAVERDET indique que la date d'inauguration de cet aménagement est fixée au 19 juin, il précise que la voie d'accès reliant Souillac à Lachapelle-Auzac sera interdite à la circulation pendant les prochaines vacances scolaires (du 12 au 23 avril).

M. JOUEN se faisant l'interprète de l'inquiétude des professionnels du tourisme demande si un fléchage est prévu. M. LAVERDET indique que des panneaux de déviation seront implantés dès la fermeture de cette voie.

Ms HUTIN et JOUEN s'inquiètent des risques liés à la fermeture de cette voie avec la circulation sur une voie annexe (rue de Timbergues) ou de délestage (traversée de la RD 20 pour accéder au lotissement du Soulage puis à Lamothe Timbergues). M. le Président indique que pour limiter le passage rue de Timbergues il conviendra de prendre un arrêté de circulation sur les communes concernées.

M. JOUEN souligne la vitesse souvent excessive des véhicules circulant dans les virages du Soulage.

M. le Président indique que le lot VRD passe ainsi de 285.958,40 à 300.006,40 € HT.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

- Avenant pour la reconstruction de la déchetterie

M. le Président propose la signature d'un avenant concernant des travaux supplémentaires pour la consolidation des socles destinés à recevoir la nouvelle charpente du bâtiment de la déchetterie soit +15 235 € HT pour le marché De Nardi conformément aux prix nouveaux joints à la note succincte. Mme SOULIE-CLEDEL et l'assemblée s'étonnent que ces aménagements n'aient pas été prévus par l'architecte. M. JOUEN considère qu'il s'agit là, d'une faute de l'architecte. M. MAURY, Président de la commission environnement, intervient pour un historique de ce projet. Il tient à dédouaner l'architecte en indiquant que le projet initial (remplacement à l'identique) ne prenait pas en compte la pose d'une toiture photovoltaïque à pente unique ce qui explique ce coût supplémentaire.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour la signature de cet avenant.

- Marché de maîtrise d'œuvre pour le programme « voiries urbaines »

M. le Président indique qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre du programme 2010 « voiries urbaines » (la rue Louqsor à Souillac et la rue du 19 mars à Meyronne). M. le Président propose de retenir l'offre la moins disante du cabinet Destacamp pour un taux de rémunération de 9,75% du montant H.T. du marché.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

- Marché de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment basse consommation

M. le Président souhaite reporter le choix afin d'engager des négociations avec le cabinet d'architecte BM Ingenierie afin de réduire fortement leur taux de rémunération très élevé pour un « partenaire » (11,5 % des travaux). Il rappelle que ce projet avance mais que le dossier est délicat et complexe à mettre en place.

- Maison médicale

Pour ce qui concerne la maison pluridisciplinaire, conformément à la décision de l'assemblée du 12 février 2010, M. le Président propose de retenir le cabinet FROIDEFOND et VILLEPONTOUX pour un forfait de 1.500€ HT afin de nous établir le dossier que nous déposerons dans le cadre de l'appel à candidatures PER (Pôle d'Excellence Rurale). Il informe le conseil que deux autres communautés ont également postulé.

Accord de l'assemblée à la majorité (1 abstention, M. JOUEN).

- Fixation de la participation des communes hors territoire pour la petite enfance

M. le Président cède la parole à Mme SOURNAC, Présidente de la commission petite enfance. Mme SOURNAC rend compte du travail de la commission.

La commission a effectué le calcul du coût horaire par structure d'accueil (Les p'tits loups 1,92 €, les p'tites canailles 0,73 €), le taux horaire varie de 0,65 € à 1 € pour des crèches à capacité équivalente. Pour l'accueil des enfants domiciliés dans des communes hors territoire, la commission propose de retenir le taux de 1 € par heure de présence.

Pour les communes de Baladou et Creysse, signataires du contrat enfance et jeunesse sur Saint-Sozy, elles auront le choix entre une participation fixe de 20 € par an et par habitant ou le prix de revient de 1 € par heure de présence cumulé à une participation forfaitaire de 1.000 € par an, leur permettant en outre l'accès aux RAM.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour la mise en place de ces tarifs et la signature des conventions correspondantes avec les communes intéressées.

**Point n°5 de l'ordre jour : Affaires économiques**

- Mise en œuvre d'une procédure de Z.A.C (Zone d'Aménagement Concerté) pour le secteur du Pont d'Aillan à Souillac.

M. le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération d'intention afin de créer une Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté) au Pondaillan, d'y associer la population au travers d'un dossier de présentation et d'une réunion publique qui se tiendra à la Mairie de Souillac. Il rappelle que l'étude SEM/LDA est inscrite au budget à hauteur de 17.000 € et qu'il conviendra de voter 12.000 € supplémentaires.

M. JOUEN souhaite savoir si les 17.000 € ont déjà été dépensés. M. le Président répond que non. Cette somme supplémentaire portera le total à 29.000 € permettant l'étude complète.

Mme SOULIE-CLEDEL souhaite connaître la surface pressentie pour cette zone. M. le Président indique que cela représente 5 hectares.

M. JOUEN se demande si le surcoût engendré par la construction de bâtiments sur ce secteur pour répondre aux exigences du P.P.R.I. ne risque pas d'être rédhibitoire pour d'éventuels investisseurs, rappelant que certains s'étaient déjà désengagés. M. le Président lui rappelle que le P.L.U. de Souillac prend en compte ce P.P.R.I.

M. VILLEPONTOUX demande quelles seront nos obligations vis-à-vis des propriétaires s'ils sont vendeurs avec la création de cette Z.A.C. ? M. le Président indique que la Communauté devra acheter leurs terrains et précise que le prix sera fixé en fonction de l'estimation des domaines.

Mme SOULIE-CLEDEL approuve le fait de créer une zone commerciale mais pas à n'importe quel prix. Elle souhaite savoir si d'autres possibilités sont envisageables sur un autre site. M. le Président rappelle que les solutions sont très limitées compte tenu du P.P.R.I. Le parc d'activités des Combes étant à vocation industrielle et artisanale, la zone de Martel actuellement ne pouvant recevoir de nouvelles activités, le secteur du Pont d'Aillan reste le seul secteur de développement potentiel. Il souligne que le choix définitif de commercialiser cette zone se fera seulement après validation de la mission confiée à SEM LDA. Compte tenu de l'attractivité des pôles économiques voisins, nous devons consolider et accroître notre zone de chalandise.

Mme KOWALIK demande si l'estimation des domaines a été reçue pour ces parcelles et si elle est consultable ? Monsieur le Président indique que les domaines nous ont répondu et qu'elle est disponible au siège de la Communauté.

M. JOUEN considérant qu'avant d'implanter des commerces, il faut développer l'économie, revient sur le développement commercial du territoire qui nécessite du pouvoir d'achat local donc de l'activité, il estime que l'aménagement prochain en zone pavillonnaire du secteur de l'arbre rond (près de 200 habitations) peut être un facteur favorable à la création d'une zone commerciale sur le parc d'activités des Combes compte tenu de l'existence d'une desserte entre les deux lieux. M. le Président indique que le parc des Combes n'a jamais été un secteur commercial en effet les offres d'implantation n'ont jamais abouti de part le peu d'attractivité commerciale du site.

Pour conclure, M. MOURAUD indique que l'ensemble des membres s'entend sur l'importance de créer une zone commerciale afin de limiter l'évasion en particulier vers Brive. La zone du Pont d'Aillan est une des seules possibilités et bénéficiera de plus, de l'attractivité du centre Leclerc. Jugeant que de toutes façons les études sont toujours trop chères mais nécessaires, il alerte cependant l'assemblée sur la nécessité de mettre en place des gardes fous afin que la situation ne devienne pas irréversible.

M. LESTRADE pense que les études préalables devraient permettre d'avoir une idée précise de sa faisabilité.

M. le Président propose de valider le principe de création d'une ZAC ainsi que le mandat d'études à confier à la SEM LDA (mise en œuvre du dossier de création de la ZAC. et études complémentaires) pour un coût de 12.000 €.

Accord de l'assemblée à la majorité (1 voix contre M. JOUEN, 1 abstention Mme KOWALIK).

– réexamen de l'application du P.P.R.I. sur Souillac.

M. le Président fait part à l'assemblée de sa volonté de solliciter une révision du P.P.R.I. pour la combe de Martel (le classement actuel empêche toute construction ou extension sur ce secteur). Mme KOWALIK s'interroge sur la recevabilité de cette requête. M. le Président indique qu'il n'y a aucun souci car cette demande émane au départ des services de la Préfecture. M. MAURY souhaite que soit également étudiée la vallée du Blagour.

M. JOUEN interpelle l'ancien DGS de la ville de Souillac sur la nécessité de réaliser, avant une modification du zonage, un deuxième Ø 1.000 permettant d'évacuer une éventuelle montée des eaux dans le secteur où le bâtiment LIDL doit se construire. M. MAZET précise que dans le cadre de la prescription du PPRI par l'Etat et au vu du classement en zone rouge de la combe de Martel, le conseil municipal avait alors mandaté un cabinet spécialisé pour une étude hydraulique de la combe de Martel. Les conclusions n'avaient pas mis en évidence de problèmes majeurs, compte tenu de la présence d'une grosse canalisation d'eaux pluviales entre Bramefond et la Borrèze. La mise en place d'une autre canalisation (Ø 1.000) au point bas qui se jetterait dans la Borrèze pourrait répondre à toutes menaces ponctuelles. Une nouvelle expertise de la vulnérabilité a été réalisée par le SYMAGE<sup>2</sup> dans le cadre d'un PAPI qui ne préconise que la réouverture de l'accès au canal de Chanteranne pour éviter tout risque d'inondation de ce site.

Accord de l'assemblée pour solliciter les services de l'état.

- **Désignation de deux délégués communautaires pour participer au schéma culturel du Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise**

M. le Président propose les candidatures de Mme Corinne HAYAT et de M. Fabien LESAGE pour participer au schéma culturel du Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise. Ces deux élus seront intégrés aux 4 groupes de travail retenus comme prioritaires pour la définition de la stratégie du territoire à savoir :

- La lecture publique
- Le patrimoine
- Le spectacle vivant
- L'enseignement musical

Accord de l'assemblée à la majorité (1 abstention M. LESAGE)

- **Décisions du Président**

M. le Président informe l'assemblée que dans le cadre des délégations que le conseil communautaire lui a confiées, il a passé les marchés suivants :

- réfection de la couverture du gymnase de Souillac avec l'entreprise JACQ pour 15 139.50 € HT,
- rénovation des sols des gymnases de Saint-Sozy et Souillac avec l'entreprise GERFLOR pour 83.400 € H.T.,
- réfection de la couverture du gymnase de Saint-Sozy avec l'entreprise LESTRADE pour 63 909.50 € H.T.

- **Travaux des commissions**

- Voirie (Président : Thierry LAVERDET)

*Programme de voirie 2010*

La commission s'est réunie le 9 mars dernier pour la programmation définitive des travaux de voirie 2010. Deux programmes distincts :

- o Voirie urbaine
  - La rue Louqsor (Souillac),
  - La rue du 19 mars (Meyronne).

- Voirie rurale (tranche ferme)
  - La route de l'Hospitalet à Mayrinhac (Rocamadour),
  - Le virage à la Durantie.
  - La VC 1 suite au terrassement effectué en 2009 (Le Roc),
  - La voie d'accès à la Z.A. de Lachapelle-Haute.
- Voirie rurale (tranche conditionnelle)
  - La VC de Varagnes (accès camping « la châtaigneraie),
  - Le virage à la Durantie.

#### *Programme de P.A.T. 2010*

M. LAVERDET indique que 4 offres ont été reçues (COLAS Sud-Ouest, DEVAUD T.P., SF BTP, S.A.R.L. QUENOUILLE), la commission a choisi de retenir la proposition de la S.A.R.L. QUENOUILLE pour 1.140 € H.T. la tonne d'émulsion répandue.

#### *Aménagement paysager et de sécurité du quartier de Blazy-Timbergues*

Les travaux avancent normalement, pas de problèmes particuliers.

#### *Programme de modernisation des gymnases*

M. LAVERDET donne les dates d'intervention de l'entreprise GERFLOR pour la rénovation des sols des gymnases :

- Souillac du 12 au 23 avril (pendant la période scolaire),
- Saint-Sozy du 17 à fin avril.

Il signale à l'assemblée l'acquisition d'une paire de buts de hand-ball pour le gymnase de Souillac.

M. THOMAS interroge M. LAVERDET sur le système de fermeture des gymnases. M. LAVERDET indique que la commission a entamé une réflexion sur ce sujet avec la possibilité d'installation d'un digicode géré par les services administratifs de la Communauté.

#### *Balayeuse*

La Communauté vient de lancer l'appel d'offres pour une balayeuse à déplacement lent avec une réponse pour le 15 avril. L'ouverture et comparaison des offres se feront dans le cours de la semaine suivante. La commission souhaite que le chauffeur de la balayeuse soit un employé communautaire et propose de reprendre celui de la commune de Souillac au moins à temps partiel.

M. LAVERDET estime que ce matériel pourrait être amorti en 7 ans à raison de 1.600 à 2.000 heures de fonctionnement annuel au prix de 35 à 40€ de l'heure. Des discussions seront engagées avec la commune de Souillac.

La commission envisage l'achat de sel pour l'hiver 2010/2011.

### *Rond point autoroutier*

M. LAVERDET rappelle que des paysagistes ont été consultés pour un aménagement paysager du rond point de Bramefond. L'offre retenue est celle de la S.A.R.L. Marion ESPACES VERTS pour un montant de 33.416 € H.T. (projet en pièce jointe). Les services du Conseil Général ont été sollicités pour une aide sur l'investissement. Réponse négative de leur part. M. LAVERDET propose de lancer les travaux d'aménagement de ce rond point vitrine du Pays de Souillac Rocamadour. Il souhaite engager un partenariat avec les services des espaces verts des mairies de Souillac et Lachapelle-Auzac pour l'entretien. Pas de réponse négative des communes concernées. M. LEYMERIGIE souhaite que soit associé le responsable des espaces verts de la commune de Souillac, au projet.

### *Accessibilité aux bâtiments et espaces publics*

M. LAVERDET suggère à l'assemblée que la Communauté soit le maître d'ouvrage pour lancer une étude sur l'accessibilité aux E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) et PAVE. Devant l'intérêt et l'urgence à définir le donneur d'ordre pour la réalisation de ces diagnostics, M. le Président propose de l'inscrire dans l'ordre du jour au titre des questions diverses Cette opération pourra s'effectuer après la signature d'une convention de mandat entre les communes et la Communauté. Accord de l'assemblée à l'unanimité. M. TERRIEUX demande que cela soit fait rapidement car la ville de Souillac a déjà travaillé sur le sujet et que leur dossier est pratiquement complet. Il pense qu'un groupement de commandes serait le bienvenu. M. le trésorier indique qu'une convention de mandats serait possible.

M. VILLEPONTOUX demande si cette étude doit être réalisée par un cabinet privé ou par d'autres organismes comme l'AGEFIP. Selon lui, il faut que ces études coûtent le moins cher possible, voire gratuites et se propose de donner au secrétariat les coordonnées d'organismes oeuvrant dans ce domaine.

- *Environnement (Président : Ernest MAURY)*

*S.P.A.N.C.*

M. MAURY fait un point sur le S.P.A.N.C. Il rappelle que le premier cycle arrive à son terme au mois de mai prochain et que la collectivité devra fixer une nouvelle fréquence et un nouveau tarif. La commission s'est penchée sur le sujet et pense partir sur un cycle de 6 ans et une redevance pour le contrôle de l'existant de 75 €. Il indique également que le contrôle des installations de Rocamadour se fera à partir de 2012 par la Communauté, le Parc assurera la phase transitoire.

### *Service de collecte*

M. MAURY fait part à l'assemblée de la baisse du taux de refus (de 40 % en 2006 à 30 % en 2009) avec un 1<sup>er</sup> trimestre 2010 très prometteur (19,31 %) notant les efforts réalisés par les administrés. Il remercie les membres de la commission pour leur implication dans cette réussite tout en insistant sur le fait de ne pas relâcher nos efforts.

Le point négatif est bien sûr l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères pour absorber les nouveaux tarifs du SYDED (le taux passe de 9,32 % à 9,75 %) ce qui représente un coût supplémentaire pour les ménages de 8 à 12 €par an.

Afin d'améliorer le tri dans le centre de Souillac, la commission a décidé de fournir aux habitants du secteur des sacs de couleur rouge destinés aux ordures ménagères dans le cadre d'un essai. Cette solution permettra au rippeur de reconnaître plus facilement les erreurs de tri.

### *Travaux déchetterie*

M. MAURY indique que les travaux de reconstruction du bâtiment de la déchetterie ont pris un peu de retard compte tenu de contraintes techniques (Etudes sur les fondations en attente). Après les conclusions du bureau d'études SOCOTEC, les travaux ont pu débuter. Les socles destinés à recevoir la charpente viennent d'être coulés, celle-ci devrait être posée pendant les vacances de Pâques.

### *Centrale à enrobés*

La réfection de la structure de M. DEVAUD est terminée. Les premiers essais ne sont pas concluants...

#### *- Communication (Président : Fabien LESAGE)*

M. LESAGE s'inquiète pour la mise en ligne du site internet dans les délais.

Le panneau de la zone d'activités situé entre le garage Renault et la maison communautaire sera déplacé pour une meilleure visibilité dès rétrocession des terrains A.S.F.

La réflexion sur la nécessité d'identifier la maison de la Communauté devra reprendre à la suite des travaux.

Les services routiers du Conseil Général viennent de donner leur accord pour l'implantation d'une signalisation routière indiquant la maison communautaire. M. LESAGE souhaite également qu'une signalisation soit présente sur le réseau autoroutier (Vous entrez dans le Pays de Souillac Rocamadour). Un contact sera pris avec les services des A.S.F.

#### *- Petite enfance (Présidente : Magali SOURNAC)*

La commission travaille sur le projet de R.A.M. (Relais d'Assistantes Maternelles) sur Souillac. Une éducatrice de Saint-Sozy sera présente ½ journée tous les 15 jours à partir de l'automne prochain.

#### *- Groupe de travail « domaine sportif » (Président : François THOMAS)*

La première réunion de travail a eu lieu le 16 mars dernier pour une prise de contact entre les différents membres. Un premier constat a été dressé qui montre que 60 % des adhérents des associations sportives de Souillac ne sont pas domiciliés dans cette commune.

L'ensemble des membres doit dresser un inventaire sur sa commune répertoriant les structures sportives et les associations.

– Questions diverses

M. JOUEN demande à M. MAURY des précisions quand aux rumeurs de redressement judiciaire concernant le golf implanté sur sa commune. M. MAURY indique qu'à l'heure actuelle il n'a aucune information quand à ce jugement. Il rappelle qu'il s'agit d'un grand aménagement sportif (18 trous) et que des repreneurs sont sans doute sur les rangs. Il a pu constater l'enthousiasme du personnel même si des départs sont prévus, mais qu'à sa connaissance il ne devrait pas y avoir de licenciements secs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

Le secrétaire de séance  
Fabien LESAGE,